



LIFE 13 NAT/FR/00056 « Préservation de *Margaritifera margaritifera* et restauration de la continuité écologique de la Haute Dronne »

Le 23 avril 2015 – La Barde

Dressé par : Yves-Marie Le Guen

Objet : **COFIL Etude maitrise d'œuvre 8 ouvrages hydrauliques - BIOTEC**

Participants : Sylvie Gouraud (Pdte COFIL Haute Dronne), Gaëlle Beaujon (DDT 24), Arnaud Denoueix (FDAAPPMA 24), Arnaud Desmoulin (FDAAPPMA 24), Pascal Verdeyroux (EPIDOR), Yohann Fuentes (CR Limousin), Stéphanie Charlat (FDAAPPMA 87), Guillaume Brard (DDT 87), Frédéric Dupuy (PnrPL), Charlie Pichon (PnrPL), Cédric Devilleger (PnrPL), Yves-Marie Le Guen (PnrPL).

Biotec : Cécile Dauriat.

Excusés : Magalie Baudrimont (Université de Bordeaux), Hélène Durand (CR Aquitaine), Eric Lavie (CR Aquitaine), Francis Soulat (Président COFIL).

Introduction	<p>Présentation de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> validation des PRO pour les 4 sites jugés "prioritaires" par la facilité de mise en œuvre des travaux (sites 1, 2, 4 et 8), présentation des AVP pour les 4 autres sites (3, 5, 6 et 7). <p><u>Remarque</u> : par rapport au précédent COFIL, les sites 6 et 8 ont été inversés. Le site 8 fait l'objet de la phase PRO directement.</p>	PnrPL
--------------	--	-------

Présentation BIOTEC	<p><u>Site 1 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR)</p> <p>Interrogation sur le choix technique : pourquoi utiliser un ouvrage en « U » sans radier de fond à la place d'un pont cadre classique ? Préconisation DDT ou choix du BE ? Coût élevé de l'opération. Même gain écologique pour le milieu en utilisant un pont cadre classique ?</p> <p>L'ouvrage en « U » est proposé afin de restaurer au maximum les fonctionnalités du cours d'eau (pas de radier de fond, espace de mobilité intéressant pour le CE, pas d'emprise en berge, meilleur gain écologique).</p> <p>Porter à connaissance la différence de coût entre l'ouvrage en « U » et le pont cadre classique, afin d'avoir davantage de justificatifs pour valider l'attribution des subventions.</p> <p>L'ouvrage en « U » proposé paraît surdimensionné. Un ouvrage similaire mais plus petit serait-il moins cher ?</p> <p>Suite au remplacement de la buse actuelle, connaître la destination de la buse.</p> <p>La possibilité d'un stockage sera dépendante des possibilités et du bien vouloir des communes. Si stockage il y a, le Parc fera remonter l'information aux structures potentiellement intéressées en COPIL aux acteurs et financeurs, mais ne pourra s'engager sur la disponibilité des buses.</p> <p>Toutes les informations relatives à la comparaison des coûts sur les différentes solutions techniques seront fournies au COPIL.</p>	<p>BIOTEC</p> <p>CR Lim, FDAAPPMA87</p> <p>BIOTEC</p> <p>CR Lim</p> <p>FDAAPPMA87</p> <p>CR Lim, FDAAPPMA87</p> <p>PNR</p> <p>BIOTEC</p>
	<p><u>Site 2 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR)</p> <p>Manque de données sur les conditions d'écoulement aux débits spécifiques (étiage, crue) au droit de l'ouvrage.</p> <p>Avec la création de la rampe en enrochements pour rattraper la pente en aval du radier du pont, risque de déstabilisation de l'ouvrage ?</p> <p>La rampe est dimensionnée pour dissiper suffisamment l'énergie du cours d'eau en période de crue. Bons retours d'expériences sur ce type d'aménagement (blocs appareillés et stabilisés pour résister aux crues).</p> <p>Entretien de l'ouvrage suite aux aménagements (notamment la gestion des embâcles dans les arches) ?</p> <p>La rugosité qui sera créée dans les arches n'aura aucune incidence sur le risque « embâcles » (rugosité aux formes arrondies pour limiter la fixation de divers débris).</p> <p>Dérivation des écoulements pendant les travaux ?</p> <p>Utilisation des 2 arches alternativement + canalisation souple pour les rejets en aval.</p> <p>Utilité de l'aménagement si la chute ne dépasse pas 30cm ?</p> <p>Faible lame d'eau dans l'ouvrage, sélectivité des espèces (et individus selon la taille pour la TRF).</p>	<p>BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA87</p> <p>CR Lim</p> <p>BIOTEC</p> <p>EPIDOR</p> <p>BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA24 BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA24 BIOTEC / FD AAPPMA 87</p>
	<p><u>Site 4 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR)</p> <p>La fosse de dissipation présente à l'aval des buses actuelles est-elle réellement problématique pour la continuité est nécessite-t-elle vraiment d'être comblée ?</p> <p>L'apport de matériaux a uniquement pour objectif de retrouver un profil en long plus homogène. La recharge permettra en plus de limiter les risques d'érosion régressive du lit. Elle n'aura pas pour effet la suppression de la fosse, qui existera toujours.</p> <p>De manière générale, mêmes observations que pour le site 1 (discussion sur le</p>	<p>BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA24</p> <p>BIOTEC</p>

	<p>choix technique proposé, coût élevé de l'opération).</p> <p><u>Site 8 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR)</p> <p>Le débit du Chantres diminue fortement en période d'étiage, et l'échancrure actuelle dans le petit seuil au niveau de la confluence n'assure pas la continuité. Intérêt de la mise en œuvre de blocs sur le radier du pont ? L'objectif est de rehausser la lame d'eau et de recentrer les écoulements par rapport à la situation actuelle (lame d'eau très fine sur toute la largeur du radier). Mise en place de barrettes en bois vissées sur le radier pour ensuite venir y caler les blocs (type déflecteur). L'intérêt n'est pas forcément d'avoir une lame d'eau importante en étiage, mais surtout au module (par rapport à la période de migration de l'espèce cible).</p> <p><u>Suite à la validation des PRO par le COPIL, ces 4 sites feront l'objet d'un DCE + dossiers réglementaires pour engager les travaux à l'étiage 2015.</u></p> <p>Présentation des AVP pour les 4 sites suivants</p> <p><u>Site 3 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR) Impossibilité de mettre en œuvre un ouvrage en « U » comme sur le site 1 à cause des contraintes techniques des conditions d'accès du site. Attention au coude à angle droit à l'exutoire du bras de contournement. La solution des 2 ouvrages indépendants (à la place d'un gros ouvrage d'environ 20 m) est privilégiée : plus facile techniquement et meilleur gain écologique (un ouvrage de 20 m étant plus pénalisant pour la continuité piscicole).</p> <p><u>Site 6 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR) La solution 2 serait sans doute privilégiée par les partenaires financiers, au vu du gain écologique plus important pour le milieu (restauration de ZH en amont, réouverture du fond du vallon). A confirmer également avec les autres partenaires financiers.</p> <p><u>Site 7 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR) Relevés topographiques très sommaires au vu de l'état actuel du site. Nécessité de dégager et nettoyer le site (évacuation des arbres et blocs en fond de vallon, enlèvement des 3 buses) pour avoir des mesures et données complémentaires en pouvoir envisager l'AVP. Possibilité d'engager ces travaux de nettoyage cette année avec les travaux des 4 premiers sites, afin de se retrouver avec le seul pont maçonnés et le lit du Manet et envisager ensuite l'AVP. Après ces travaux de nettoyage, on retrouverait donc le lit du Manet avec une pente sans doute proche des 10-12% : réelle nécessité d'intervenir ? comment intervenir ? Possibilité de déplacer le cours d'eau dans son talweg naturel (à vérifier) ? Attention aux préconisations de l'ONEMA en cas de mise en œuvre d'un ouvrage de franchissement (type rampe rustique). Attention également au coût que représenterait le déplacement du cours d'eau et la construction d'un nouvel ouvrage de franchissement. Dommage de dépenser 50 000 € pour les travaux de nettoyage du site si on décide ensuite de replacer le cours d'eau dans son ancien talweg (surtout si le coût du déplacement du cours d'eau est proche ou peu supérieur de celui du nettoyage du site).</p>	<p>BIOTEC</p> <p>PnrPL</p> <p>DDT24 BIOTEC</p> <p>BIOTEC, PnrPL</p> <p>BIOTEC</p> <p>BIOTEC CR Lim, PnrPL</p> <p>BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA87 CR Lim</p> <p>FDAAPPMA24</p>
--	---	--

	<p>BIOTEC étudie cette possibilité de déplacement du cours d'eau.</p> <p><u>Site 5 :</u> Présentation BIOTEC (cf. diaporama joint au CR) Grosse problématique de gestion du stock sédimentaire dans la retenue (notamment avec le risque de crue pendant la phase travaux). Connaître la sensibilité de la moule perlière en période de crue pour ensuite pouvoir adapter les meilleurs protocoles pour la gestion du stock sédimentaire. Sources détectées en fond de vallon, juste au niveau de la digue, qui risquent d'empêcher le bon ressuyage des vases sur cette zone. Prévoir la création de zones de décantation et d'ouvrages tampons à l'aide des matériaux issus du démantèlement de la digue Coût minimum des travaux estimé à environ 350 000 € (sans évacuation mécanique des sédiments). Analyse des sédiments dans la retenue ? Analyse effectuée dans le cadre de l'appel à projet LIFE. Pas de risque de déstabilisation de la digue en cas de démantèlement. Difficulté pour dimensionner l'ouvrage de dérivation, notamment pour les périodes de hautes eaux et de crues. Création de bassins de décantation sur la partie aval (partie plane). Gestion des poissons dans la retenue au moment des travaux ? prévoir une pêche de sauvegarde (difficultés techniques pour la mise en œuvre de ce type de pêche sur un tel site).</p>	<p>BIOTEC</p> <p>BIOTEC</p> <p>DDT24 PnrPL BIOTEC</p> <p>FDAAPPMA24</p>
Conclusions	<p>PRO sur les 4 premiers sites + solution de déplacement du Manet sur le site 7. Objectif de valider les DCE et de déposer les dossiers réglementaires fin mai-début juin.</p> <p>Apporter davantage de précisions sur les données hydrologiques (débits caractéristiques / dimensionnement des ouvrages). Apporter des éléments de comparaison pour les coûts des choix techniques (ouvrage en « U » / pont cadre classique).</p> <p>Chacun des 8 sites fera l'objet d'une fiche détaillée avec toutes les descriptions techniques et explications sur les choix proposés (d'ici fin mai).</p> <p>Validation des 4 PRO par échanges de mails avec le COPIL.</p> <p>Demande de subventions : resituer les actions dans la globalité du programme LIFE pour l'éligibilité aux subventions</p> <p>Pour les 4 autres sites, les AVP seront validés plus tard (moins d'urgence). On se concentre sur les 4 premiers de manière à pouvoir engager les travaux à l'étiage 2015.</p> <p><u>Dossiers réglementaires :</u> 1 dossier/OH + 1 arrêté/OH Attention à bien approfondir la phase « chantier » des dossiers (insister sur les dispositifs prévus pour les gestions de fines notamment). Importance de la complétude des dossiers réglementaires pour respecter les délais (si demande de compléments, remise en cause du planning 2015). Notice d'incidence N2000 identique pour les 4 sites.</p>	<p>BIOTEC PnrPL</p> <p>CR Lim, FDAAPPMA87</p> <p>BIOTEC</p> <p>PnrPL</p> <p>CR Lim</p> <p>BIOTEC</p> <p>DDT24 et 87</p>